DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 178 LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : Finances locales

Sous matière : Subventions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES AMENAGEMENTS EXTERIEURS DU SITE DONADERY PHASE 2 Séance du Conseil Municipal du lundi 3 juillet 2023 Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 27 JUIN 2023

AFFICHAGE EN DATE DU :

2 7 JUIN 2023

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU :

1 1 JUIL, 2023

Présents:

Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Zohra KUFEL.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations:

Javier DE LA CASA À Philippe GREFFIER, Nicolas ASENSIO-VERGNES À Evelyne GUILHEM, Delphine SANTINI À Préscillia GRANIER, Adrien ROUZAUD À Hélène GIRAL.

Absents excusés:

Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Gérard MONDRAGON, Martine LACAOMBE

Secrétaire: Madame Audrey GAIANI

Par délibération en date du 11 juillet 2016, le Conseil Municipal a approuvé l'étude de programme des aménagements extérieurs du site Donadéry comprenant 3 phases.

Par délibération en date du 24 janvier 2018, le Conseil Municipal a approuvé les travaux d'un montant de 745 000 € HT et le plan de financement de la phase 1 qui comprenait : Des aires de jeux pour enfants, la création de voirie, un parking, des aires de pique-niques, un cheminement piétonnier, liaison douce entre le canal du Midi et du site, un parvis (parvis bas), et un totem d'information niveau parking.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de poursuivre la phase 2 des aménagements extérieurs qui comprendra :

- Le parvis haut (cœur du site) avec le bâtiment accueil / sanitaires
- La liaison piétonne et PMR entre parvis bas et parvis haut

Les accompagnements paysagers de l'aire à aménager

- Les réseaux d'électricité, d'AEP et d'eaux usées desservant le bâtiment d'accueil

Monsieur le Maire précise que Donadery constitue un véritable îlot de fraicheur et un refuge pour la biodiversité.

A ce titre, cette opération peut prétendre à une participation du Conseil Régional et de l'Etat.

En conséquence, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de présenter une demande de subvention auprès du Conseil Régional et de l'Etat suivant le plan de financement ci-dessous :

DÉPENSES H.T.	RECETTES		%
	ETAT	112 158.75	30
AMENAGEMENTS EXTERIEURS DU SITE DONADERY PHASE 2	Conseil Régional	112 158.75	30
	Commune de Castelnaudary	149 545.02	40
TOTAL HT 373 862.52	TOTAL	373 862.52	100

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBÉRÉ

APPROUVE le programme de cette opération tel que défini ci-dessus par Monsieur le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional et de l'Etat.

PRECISE que les crédits relatifs aux études et aux travaux seront inscrits au budget 2023.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Çastelnaudary, le 03 Juillet 2023

Le Maire,

Patrick MAUGARD

1 JUIL, 2023 Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 1 1 JUIL, 2023

Par publication le :

Ampliation faite le

1 1 JUIL, 2023

Par délégation,

Le Directeur Sénéral des Services

Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le 1 1 JUIL, 2023

ID: 011-211100763-20230703-DB2023178-DE